



1. Espace "Tri-Récup" 2. Espace animations / Concert / Bar / Restauration / Stand Information 3. Espace Baby Foot Géant

ATTENTION !
AUCUNE INSTALLATION, NI DÉBALLAGE DE STANDS N'EST AUTORISÉE AVANT 8H.
EN CAS DE NON RESPECT DES CONSIGNES, TOUT UN CHACUN PEUT ÊTRE EXCLU
DU PÉRIMÈTRE DE LA FÊTE.

Animations et marché libre par le public dans divers espaces du périmètre et dans les rues fermées à la circulation (voir plan). Chacun peut installer selon les directives émises par le comité organisateur et les autorités publiques, ses animations, payantes ou non (jeux, musique, sketches, etc.), son stand d'infos ou de vente d'objets. Animations adultes et enfants organisées pendant la manifestation par le public, les associations et le comité d'organisation de la fête.

PARTICIPATION - Gratuite et ouverte à tous, exceptés les stands publicitaires, de vente proposant des objets neufs produits en série de manière industrielle ou artisanale (les associations à but non lucratif actives et reconnues, ne sont pas concernées par cette mesure, elles doivent au préalable prendre contact avec le comité organisateur) et les stands faisant de la propagande religieuse, sectaire, politique, etc.

Chacun se débrouille ! Aucune infrastructure (tente, table, bancs, eau électricité, etc.) n'est fournie. Aucune réservation de place, on s'arrange à l'amiable entre voisins. Pas de sono aux stands, sauf pour les musiciens et autres artistes 'live'.

STANDS VIDES GRENIERS ET ANIMATIONS - L'emplacement est libre, sauf devant les bouches d'incendie, entrées d'immeubles, passages, sorties de parking, etc. ainsi que devant les emplacements réservés pour les animations, les spectacles et les associations retenues par le comité, pour les espaces de troc et d'échange exclusivement dédiés aux enfants et enfin pour les habitants du quartier qui s'investissent dans le comité d'organisation de la manifestation : les bénévoles.

Les cafés et commerces situés dans le périmètre de la fête sont prioritaires jusqu'à 8h00 devant leur établissement. Laisser un espace de 3m50 au milieu de la chaussée pour les véhicules d'urgence. Aucune installation ne doit endommager le domaine public ou privé (trottoir, mur, etc.). Dimension d'un stand limitée à 2.5m sur 2m. Pour le bon déroulement de la mise en place de la manifestation aucune installation, ni déballage de stands n'est autorisée avant 8h.

STANDS NOURRITURE ET BISTROTS - Pré-inscription préalable obligatoire auprès du comité d'organisation. Le comité d'organisation est souverain dans le choix des stands nourriture. - Utilisation obligatoire de gobelets réutilisables et de vaisselle biodégradable. Pas de vente de PET, d'alou ou de verre à l'emporter. - Pas de vente libre d'alcool.

NETTOYAGE - Chacun nettoie les abords de son stand et remporte ce qu'il n'a pas vendu. Les autres déchets doivent être triés conformément aux consignes émises par la Ville de Genève et entreposés dans les installations prévues à cet effet. Si vous avez des objets encombrants à débarrasser, un point de récolte est à disposition dans le périmètre (voir plan).

CIRCULATION - Rues du périmètre de la fête (voir plan) sont fermées à tous les véhicules pendant toute la durée de la manifestation, soit samedi 22.08.15 à 6h au dimanche 23.08.15 à 24h00. L'accès aux parkings privés est garanti. Le comité d'organisation édicte des consignes par délégation des autorités compétentes.

STAND INFO - Programme et renseignements pendant la manifestation au point d'information du Comité d'Organisation et de l'Association OseZ, à la scène principale 'Soubeyran'.

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS -

Comité d'Organisation VAV Vieusseux
076 726 75 25

vav-vieusseux@osezgeneve.ch

www.vieusseux.ch

c/o Association OseZ - Médiations & Réalisations
Cité Villars 16, CH-1203 Genève

